

2018-UNAT-836, Loeber

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a considéré l'appel. Unat n'a trouvé aucune raison de différer de la conclusion de UNT. Unat a constaté que les exigences procédurales applicables ont été respectées et les preuves n'ont pas remplacé la présomption de régularité de la décision administrative. UNAT a en outre noté que l'appelant avait reçu une pleine considération et qu'il n'avait établi aucun parti pris par les membres du panel. L'UNAT a également jugé que l'appelant a prévenu les procédures requises pour déposer des plaintes de discrimination et n'a pas fourni de preuve qu'il était la cible de l'exercice de restructuration ou qu'elle a été fait pour des raisons étrangères. De plus, Unat a jugé qu'en ne participant pas aux procédures de recrutement nécessaires, l'appelant est empêché de contester le résultat de la sélection. UNAT a rejeté l'appel et a confirmé le jugement de l'UNT.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté la décision de ne pas le sélectionner pour un poste. UNDT a constaté que la candidature du demandeur avait reçu une considération complète et équitable. UNDT a noté que l'administration a donné une raison satisfaisante de ne pas remplacer les membres du panel, sur la demande du demandeur, et que le demandeur a reçu une garantie de procédure dans le cas où il souhaitait contester le processus de sélection. UNDT a constaté que la présomption de régularité de la décision de ne pas sélectionner le demandeur a prévalu et rejeté la demande dans son intégralité.

Principe(s) Juridique(s)

Des preuves doivent être produites pour étayer les allégations d'inconduite possibles. En l'absence de telles preuves, les allégations seront ignorées aux fins prévues.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Loeber

Entité

HCNUR

Numéros d'Affaires

2017-1125

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

3 Oct 2019

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Questions disciplinaires / fautes professionnelles

Faits (établissement des) / preuves

Sélection du personnel (non-sélection/non-promotion)

Examen complet et équitable

Entretien

Décision de sélection

Droit Applicable

Bulletins du Secrétaire général

- ST/CSG/2008/5

Jugements Connexes

UNDT/2017/074